

## RAPPORT DU CONSEIL A L'ASSEMBLEE GENERALE DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2020

*Version résumée*

**Chers collègues, Mesdames et Messieurs,**

Nos travaux s'inscrivent dans le cadre de l'Article 4 de nos statuts, notre Assemblée Générale ayant à examiner le rapport d'activité de notre Association établi par le Conseil pour l'année 2019 et le rapport du commissaire aux comptes relatif à ce même exercice.

Selon ces mêmes statuts, notre Assemblée Générale devait se tenir au plus tard le 30 juin 2020, mais du fait du contexte sanitaire, le calendrier de l'ensemble des réunions statutaires au titre de l'exercice 2019 a dû être réaménagé. Votre Bureau s'est réuni le vendredi 20 novembre 2020 pour arrêter un planning de ces réunions et votre Conseil réuni le vendredi 4 décembre 2020 a fixé la date de l'Assemblée Générale 2019 à aujourd'hui, vendredi 18 décembre 2020.

En vue de respecter les règles sanitaires consistant à éviter les rassemblements, nos travaux de ce jour, comme ceux des instances statutaires il y a quelques semaines, se tiennent en visioconférence.

Une résolution spéciale sera soumise à votre vote, concernant à la fois le calendrier des réunions statutaires arrêté par le Bureau réuni le 20 novembre 2020 et le recours à la visioconférence pour la tenue de ces réunions.

**Mesdames et Messieurs,**

Le rapport établi par le Conseil pour l'année 2019 et qui vous est soumis ce jour retrace l'évolution des concours des métiers de financement à l'économie nationale en 2019 et l'action professionnelle de l'APSF durant cet exercice, en relatant aussi l'évolution de chantiers courants au jusqu'au mois de septembre 2020. Il répond à cet égard aux usages de l'APSF. Ce Rapport, une fois adopté, sera publié sur le site web de l'APSF sous format électronique.

Cela étant, et en guise de consignation de la mémoire contre l'oubli, ce rapport réserve toute une partie à la situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire et à la crise économique qu'elle a engendrée sous le titre « *Les sociétés de financement face à la pandémie Covid-19* ». Cette partie :

- retrace les temps forts qui ont marqué la gouvernance de la crise ;
- relate les débats nés - y compris sur la place publique - autour de certaines décisions publiques ;
- restitue l'action des sociétés de financement en vue d'atténuer les difficultés de la clientèle nées de la crise ;
- montre combien les performances aussi bien commerciales que financières des sociétés de financement, ont été impactées.

-----

Je vous propose, maintenant, comme cela est d'usage, de nous arrêter sur l'activité des métiers de financement en 2019, sur les réalisations majeures de l'APSF au cours de la période considérée et les perspectives qui s'ouvrent à nos métiers, ainsi que sur quelques faits d'actualité et les développements les plus récents des chantiers courants. Pour donner le temps nécessaire aux débats, je serai très bref.

**Les concours des sociétés de financement à l'économie** ressortent, à fin décembre 2019, à 183,3 milliards de dirhams, en progression de 8,5 milliards ou 4,9% par rapport à fin 2018 (+5,4% en 2018 par rapport à 2017).

Par métier, ces concours se répartissent comme suit :

- **crédit-bail** : 49,2 milliards, en progression de 1,9 milliard ou 4,1% ;
- **crédit à la consommation** : 55,3 milliards, en hausse de 3 milliards ou 5,8% ;
- **factoring** : 4,5 milliards, en recul de 69 millions ou 1,5% ;
- **financement des besoins de trésorerie liés à la réalisation des marchés publics (activité de Finéa)** : 7,7 milliards, en augmentation de 500 millions ou 8% ;
- **crédit immobilier (activité de Wafa Immobilier)** : 65,8 milliards, en progression de 3,2 milliards ou 5,0% ;
- **financement des organismes de microcrédit (activité de Jaïda)** : 789 millions, en baisse de 88 millions ou 10%.

**Mesdames et Messieurs,**

**Au titre des questions professionnelles communes,** l'événement majeur en 2019 a résidé dans l'application de la nouvelle loi relative aux sûretés mobilières, avec en son cœur l'enregistrement, à compter du mois de mars 2020, des sûretés sur un registre électronique. Ce faisant, la concertation avec BAM s'est poursuivie autour de projets de réforme de la réglementation bancaire, comme c'est le cas des règles de classification des créances et de leur couverture par les provisions. En même temps, la prévention du risque de fraude a été au cœur des préoccupations, avec un premier partage entre les membres dans le cadre de l'application de la directive de BAM.

Des chantiers ont suivi leur cours comme c'est le cas de la dématérialisation des procédures d'immatriculation des véhicules financés à crédit et de l'appui des sociétés de financement au programme de renouvellement du parc de véhicules de transport routier pour compte d'autrui. Relancée tout à fait récemment, la DTTL (Direction du Transport Terrestre et de la Logistique) a fait part à l'APSF de ce qui suit :

- le Ministère reste engagé et compte poursuivre les projets initiés avec l'APSF ;
- Après le départ de la société Assiaqa Card et une reconfiguration de du système d'information du ministère, il a fallu repenser la conception du projet de dématérialisation et de téléservice de la main levée et des cartes grises.
- Dès janvier 2021, la DTTL tiendra des réunions pour le finaliser dans les plus brefs délais.
- Pour ce qui est du financement de l'acquisition des véhicules dans le cadre du programme de la prime à la casse et de renouvellement, la procédure y afférente est en cours d'élaboration par la NARSA, après avoir reçu l'aval de son dernier conseil d'administration.

**Au titre du crédit-bail,** l'exercice en 2019 a consisté à donner un contenu concret à la feuille de route 2018-2020 pour mener, à leur terme, les chantiers ouverts en interne, s'agissant des propositions à présenter aux décideurs pour que la réglementation prenne en compte, autant que faire se peut, les spécificités du leasing et consacre les pratiques des sociétés membres.

Ces questions qui devaient être examinées lors du premier semestre 2020 dans le cadre de ce plan d'action 2020 ont été mises en veilleuse, les responsables des sociétés membres ayant été mobilisés pour faire face à l'urgence imposée par le Covid-19 et à traiter en priorité, dans le cadre des mesures édictées par le CVE, ses effets sur la situation de la clientèle.

**Au titre du factoring**, la concertation a porté avec BKAM sur les atouts distinctifs du factoring et les moyens, pour ce dernier, de mesurer les réalisations globales du marché (celles des sociétés membres de l'APSF et celles des banques). Tout à fait dernièrement, une réunion entre les opérateurs membres de l'APSF s'est penchée sur les moyens de promouvoir le factoring auprès des opérateurs, qui, pour certains et non des moindres, ignorent les atouts de cette formule de financement, sur l'écosystème du factoring, ainsi que sur les contraintes rencontrées sur le terrain qui freinent le développement de cette activité.

**Au titre du crédit à la consommation**, l'amélioration des services rendus aux fonctionnaires actifs et aux fonctionnaires retraités a été au cœur de l'action professionnelle de l'APSF.

Principalement, la DDP et l'APSF ont renforcé la simplification et la sécurisation des procédures de constitution des dossiers de précompte à la source et de dépôt des documents auprès de la DDP, tout en veillant à la protection des fonctionnaires contre les fraudes, l'usurpation d'identité et la falsification des dossiers des crédits à la consommation. Elles ont conclu à cet effet, au mois de juin 2020, après concertation d'usage, un « Protocole d'accord valant avenant à la convention de précompte sur salaire, au sujet des modalités d'établissement et de transmission de l'engagement valant cession de créance ».

De même, la CMR et les SCC ont repris, en février 2019, le protocole relatif au précompte sur pension aux fins de remboursement des prêts contractés par les retraités, qui avait été résilié en juillet 2016. Avec la CMR, la question de la continuité a été évoquée, c'est-à-dire la prise en charge, par la cette Caisse, des dossiers en cours à la DDP avant leur départ à la retraite. Le principe a été acquis sachant que la question concerne également la DDP.

D'autres questions ont été ouvertes par les SCC, avec BKAM cette fois, et concernent le rôle et les pratiques des intermédiaires en matière de crédit à la consommation. La DSB et l'APSF sont convenues de travailler, de concert, sur une actualisation du code d'éthique des métiers de financement, en y arrêtant les droits et obligations des intermédiaires auxquels recourent les sociétés de crédit à la consommation membres de l'APSF.

### **Mesdames et Messieurs,**

Crise de Covid-19 oblige, l'action professionnelle de l'APSF depuis le mois de mars 2020 a porté, sans sacrifier les chantiers en cours, sur la gestion des effets économiques de cette crise par les sociétés de financement.

Tout en s'inquiétant elles-mêmes de la préservation de leurs équilibres et de leur pérennité, l'enjeu, pour les sociétés de financement, a consisté à accompagner leur clientèle en difficulté ou en arrêt d'activité du fait de la crise.

La Section Crédit-bail a conduit l'essentiel de l'action professionnelle de l'APSF dans ce cadre, avec, pour acquis majeur, la possibilité de suspendre les amortissements des biens en crédit-bail :

- à fin juin 2020 sur la période du moratoire décidé par le CVE,
- à fin décembre 2020, dans le cadre du contrat programme Tourisme adopté par le gouvernement.

Les membres ont reçu les représentants de la FNTT, et ont échangé sur les conditions de mise en œuvre du 1er moratoire à fin juin (conclusion d'avenants aux contrats, coût « objectif » des reports) et sur le moratoire « bis » à fin décembre pour les activités touristiques. La FNTT s'est dit satisfaite de la teneur des échanges.

L'action de la Section Crédit-bail, actuellement, vise à obtenir, le cas échéant, pour des activités touristiques non prévues par ledit contrat, une telle possibilité de suspendre les amortissements. Pour juger de la pertinence d'une nouvelle action auprès de BKAM, la Section a décidé d'évaluer le montant des loyers susceptibles de faire une demande de rééchelonnement.

Pour les sociétés de crédit à la consommation, la mobilisation a été de mise avant même l'instauration de l'état d'urgence sanitaire le 20 mars, à l'occasion d'une réunion portant sur le traitement des premières difficultés exprimées par leur clientèle opérant dans le transport et la location de voitures.

Tout à fait dernièrement, la concertation entre membres a porté sur les difficultés des loueurs de voiture de courte durée et des transporteurs touristiques et les moyens d'arrêter une solution de place.

Les membres doivent à cet égard rencontrer les représentants de la FNTT dans les tout prochains jours.

### **Mesdames et Messieurs,**

Avant de passer à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour de notre présente Assemblée, laissez-moi vous dire que dans la conduite de son action professionnelle, l'APSF a pu compter, selon une tradition bien établie, sur tous ses partenaires.

En m'adressant à leurs responsables, je remercie pour leur écoute, leur disponibilité et leur ouverture Bank Al-Maghrib, la Direction du Trésor et des Finances Extérieures, la Trésorerie Générale du Royaume à

travers la Direction des Dépenses du Personnel, la Caisse Marocaine des Retraites, le Ministère de la Justice, le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau et sa Direction du Transport Routier et de la Logistique, ainsi que la Narsa.

## **RENOUVELLEMENT STATUTAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Nos travaux concernant ce point sont régis par les Statuts de l'APSF.

- Sur proposition de la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, réunie le mardi 2 juillet 2019, le Conseil de l'APSF, réuni le jeudi 19 décembre 2019, a coopté Mme Nahid El Massnaoui, Directrice Générale de CAM Leasing, pour un mandat de trois années, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale devant statuer sur l'exercice 2022.

- Le mandat de M. Mohamed Tehraoui nommé par le Conseil réuni le jeudi 20 décembre 2018 en tant que « membre émérite » pour une durée d'un an, nomination ratifiée par l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, arrivait à échéance à la date de la réunion du Conseil du 19 décembre 2019.

Sur proposition du Président et dans le cadre de l'article 5.2 c) des Statuts de l'APSF, le Conseil de l'APSF réuni à cette date, a décidé, de reconduire le mandat de M. Mohamed Tehraoui pour une durée d'un an renouvelable.

**Le Conseil réuni le jeudi 19 décembre 2019 demande à l'Assemblée Générale de ratifier la cooptation de Mme Nahid El Massnaoui et la nomination de M. Mohamed Tehraoui.**

Par ailleurs, depuis l'Assemblée Générale du 28 juin 2019, l'APSF a enregistré :

- la démission, à compter de juillet 2020, de M. Mohamed Amimi (Maroc Leasing) appelé à exercer de nouvelles fonctions au sein de son groupe bancaire ;
- le départ à la retraite, en octobre 2020, de M. Abdellatif Seddiqi (Wafabail).

Les mandats de M. Amimi et de M. Seddiqi arrivant à échéance fin juin 2020, leurs successeurs à la direction de ces deux sociétés, ont fait acte de candidature dans le cadre des procédures de renouvellement partiel du Conseil de l'APSF ouvertes en mai 2020, à savoir :

- M. Adil Rzal, pour Maroc Leasing ;

- Mme Khadija Asouab, pour Wafabail.

De même, M. Amimi occupant le poste de Président de la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, les membres réunis le lundi 6 juillet 2020, ont élu à ce poste M. Adil Bajjou (Sogelease).

Les membres de la Section réunis le lundi 6 juillet 2020 et ceux du Conseil de l'APSF réunis le 4 décembre 2020 ont rendu hommage à M. Mohamed Amimi, pour sa disponibilité au service de l'APSF, et lui ont souhaité plein succès dans ses nouvelles responsabilités.

Les membres de la Section réunis le 24 novembre 2020 et ceux du Conseil de l'APSF réunis le 3 décembre 2020 ont remercié M. Abdellatif Seddiqi pour sa mobilisation jamais démentie au service du crédit-bail et de l'APSF, et lui ont souhaité une retraite paisible et bien remplie.

- Arrivaient à échéance, le 30 juin 2020, les mandats de MM. :

- Badr Alioua (Wafasalaf) ;
- Mohamed Amimi (Maroc Leasing) ;
- Younès Benboujida (Eqdom) ;
- Nouredine Fadouach (Vivalis Salaf) ;
- Abdellatif Seddiqi (Wafabail).

Ont fait acte de candidature :

- au titre de la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, MM. :
  - Badr Alioua (Wafasalaf) ;
  - Younès Benboujida (Eqdom) ;
  - Nouredine Fadouach (Vivalis Salaf) ;
- au titre de la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances,. :
  - Mme Khadija Asouab (Wafabail).
  - M. Adil Rzal (Maroc Leasing) ;

Conformément aux Statuts de l'APSF :

- la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, réunie le mardi 24 novembre 2020, a élu Mme Khadija Asouab et M. Adil Rzal pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2023 ;

- la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, réunie le mardi 24 novembre 2020, a élu MM. Badr Alioua, Younès Benboujida et Noureddine Fadouach pour une durée de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2023.

**Le Conseil réuni le vendredi 4 décembre 2020 a pris note de ces élections et demande à l'Assemblée Générale de les ratifier.**

Par ailleurs, ce même Conseil a procédé à la nomination de M. Mohamed Tehraoui, en qualité de « membre émérite » du Conseil de l'APSF pour un mandat d'un an renouvelable.

**Le Conseil demande à l'Assemblée Générale de ratifier la nomination de M. Mohamed Tehraoui.**

----

## **PROJET DE RESOLUTIONS**

### **Résolution spéciale**

L'Assemblée Générale approuve le calendrier des réunions statutaires arrêté par le Bureau réuni le 20 novembre 2020 et approuve le recours à la visioconférence pour la tenue de ces réunions.

### **Première résolution**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil et du rapport du Commissaire aux comptes et entendu leur lecture, approuve expressément lesdits rapports, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2019 tels qu'ils lui sont présentés.

### **Deuxième résolution**

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil en fonction pendant l'exercice 2019 quitus entier et sans réserve de l'accomplissement de leur mandat pendant ledit exercice.

### **Troisième résolution**

Conformément à l'article 5 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie :

- la cooptation par le Conseil réuni le 19 décembre 2019, de Mme Nahid El Massnaoui, en qualité de membre du Conseil de l'APSF pour un mandat de trois ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale devant statuer sur l'exercice 2022 ;

- la cooptation par le Conseil réuni le 4 décembre 2020 de Mme Khadija Asouab et M. Adi Rzal.

#### **Quatrième résolution**

Conformément à l'article 5, paragraphe 3 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie la cooptation par le Conseil de l'élection pour un mandat de trois années, soit jusqu'à fin juin 2023, des membres du Conseil élus par les Sections auxquelles ils appartiennent. En l'occurrence :

- pour la Section Crédit à la Consommation et Crédit Immobilier, de MM. Badr Alioua, Younès Benboujida et Nouredine Fadouach ;
- pour la Section Crédit-bail, Affacturage et Mobilisation de Créances, Mme Khadija Asouab et M. Adil Rzal.

#### **Cinquième résolution**

Conformément à l'article 5, paragraphe 2 des Statuts, l'Assemblée Générale ratifie la nomination par le Conseil réuni le 19 décembre 2019 et le Conseil réuni le 4 décembre 2020, de M. Mohamed Tehraoui, en qualité de « membre émérite » du Conseil de l'APSF pour un mandat d'un an renouvelable.

#### **Sixième résolution**

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Salma Rais commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2020.

#### **Septième résolution**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes résolutions pour accomplir les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

----

### **CLOTURE : MOT DU PRESIDENT QUI ACCOMPAGNE LE RAPPORT ANNUEL**

*La tradition veut que le rapport annuel à l'Assemblée Générale d'une organisation soit assorti d'un mot du Président où il fait le bilan de l'exercice et scrute l'avenir...*

*C'est son rôle, surtout dans une association où il s'adresse à ses pairs sur lesquels il n'a aucune autorité, si ce n'est celle de partager avec eux ses interrogations et les réflexions que lui commandent les événements du moment et ceux qui s'annoncent...*

*C'est son rôle, sans démagogie et sans faux fuyants. Son mandat étant limité il n'a pas besoin de chercher à s'incruster...*

*Une association, c'est avant tout des hommes et des femmes qui se rassemblent autour d'un projet collectif qui les mobilise...*

*Gérer une association est une responsabilité importante... et la responsabilité de l'APSF est de s'acquitter de la mission que lui a assignée la loi bancaire...*

*Depuis sa création institutionnelle, l'APSF a fait du chemin par son action professionnelle qui lui a valu d'être reconnue comme un représentant crédible et une force de proposition des métiers de financement... Des témoignages de personnalités aussi bien nationales qu'étrangères l'attestent...à commencer par le Wali de BKAM jusqu'au représentant de la SFI en Afrique...*

*Ce bilan élogieux est assorti de retombées positives sur nos métiers : la liste est longue des avancées qu'on a pu concrétiser... pour lever des contraintes, d'une part et développer nos activités, d'autre part...*

*Tout ceci, grâce à la mobilisation collective au sein des Sections et du Conseil...*

*Ce qui nous attend est, à ne pas douter, plus dur que ce que nous avons eu à traiter : législation et règles prudentielles de plus en plus draconiennes, marché de plus en plus concurrentiel, risques de toutes natures de plus en plus élevés...développements technologiques inédits... Les défis ne manquent pas...*

*Nous avons plus que jamais besoin que notre voix porte, soit audible, entendue, écoutée, ...*

*Nous sommes tous des bénévoles. Il n'y a ni hiérarchie ni privilège, seule la mobilisation de tous est à même de nous permettre de parler d'une seule voix. Celle qui va dans le sens de la bonne cause : accompagner les ménages avec des crédits idoines et les entreprises par des formules de financement adéquates.*

*C'est dire qu'il est temps, plus que jamais de nous investir davantage dans l'action professionnelle de l'APSF, abstraction faite de notre agenda commercial...*

*Il y va de notre intérêt qui passe forcément par notre crédibilité...*

**Merci de votre attention.**